

AVENANT N°2 AU CONTRAT DE BASSIN VERSANT
DES DRANSES ET DE L'EST LEMANIQUE

POUR LA PERIODE 2023-2024

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais, représenté par sa Présidente, Madame Géraldine PFLIEGER, désigné ci-après « le SIAC »,

La Communauté de Communes du Pays d'Évian Vallée d'Abondance, représentée par sa Présidente, Madame Josiane LEI, désignée ci-après « la CCPEVA »,

La Communauté de Communes du Haut Chablais, représentée par son Président, Monsieur Fabien TROMBERT, désigné ci-après « le CCHC »,

Le Conseil Départemental de la Haute Savoie, représenté par son Président, Monsieur Martial SADDIER, ci-après désigné « le Département »,

d'une part,

et

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, représentée par son Directeur Général, Monsieur Laurent ROY, désignée ci-après « l'agence de l'eau »,

d'autre part,

et

Vu le contrat de rivière des Dranses et de l'Est lémanique 2017-2022, signé le 19/09/2017 à Thonon-Les-Bains pour la première partie 2017-2019,

Vu l'avenant n°1 au contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique signé le 6 juillet 2020 à Marin pour la seconde partie 2020-2022,

Vu la demande du SIAC, maître d'ouvrage et animateur du contrat, qui, par courrier du 17/06/2022, complété du courrier du 16/09/2022, souhaite prolonger la durée du contrat d'un an et demi afin de mettre en œuvre les actions non réalisées à fin 2022 et de prendre en compte des opérations initialement inscrites au contrat sans aide de l'agence de l'eau,

Vu les demandes des maîtres d'ouvrage signataires du contrat initial (cités ci-dessus) d'une prolongation de délai pour la réalisation de certaines opérations de l'avenant n°1 non réalisées.

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119

cl

CONTEXTE

Le 19 septembre 2017, le contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique a été signé par l'ensemble des partenaires pour une durée de 5 ans (jusqu'en septembre 2022), avec un engagement financier de l'agence de l'eau sur la première période de septembre 2017 à fin 2019.

Les actions relatives au volet milieux aquatiques ont été construites selon une vision et un cadrage du bassin versant, issus :

- des études préalables au contrat de rivière, et notamment de l'étude fonctionnelle (BURGEAP 2015) ;
- du Programme de Mesures (PDM) 2016-2021 ;
- du plan de gestion du transport sédimentaire, de restauration hydromorphologique et de prévention contre les risques réalisé suite à la crue exceptionnelle de mai 2015 (SUEZ 2019) ;
- du bilan mi-parcours du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique (2019).

Le SIAC, qui assure la maîtrise d'ouvrage des opérations relevant du grand cycle, est devenu EPAGE le 12/12/2019 par délégation des compétences GEMAPI des trois EPCI du bassin versant, à savoir : de la CCPEVA, de Thonon Agglomération et de la CCHC.

Le SIAC assure aussi l'animation globale de la démarche.

Un premier avenant au contrat de rivières initial a défini les engagements financiers des partenaires que sont l'agence de l'eau et le Département de la Haute-Savoie pour la période du 01/01/2020 au 31/12/2022.

Le bilan de l'avenant n°1 2020-2022, correspondant à l'engagement de l'agence de l'eau dans la seconde phase du contrat de rivières des Dranses et de l'Est lémanique fait apparaître que :

- 53% des opérations sont engagées, avec des subventions de l'agence à hauteur de 60% du montant de l'aide prévisionnelle,
- 31% des opérations sont reportées, avec des subventions de l'agence à hauteur de 21% du montant de l'aide prévisionnelle,
- 16% des opérations sont abandonnées (soit 10% de l'aide prévisionnelle de l'agence) par manque de moyen humain et financier pour les réaliser.

A noter, que l'opération phare du contrat de rivière, concernant la restauration hydromorphologique de la basse Dranse, du pont de la Douceur au Léman a été engagée en juillet 2022 et concerne 4,5 km de linéaire de cours d'eau et 9,7 ha de zone alluviale.

Enfin, par courrier en date du 17/06/2022, complété du courrier du 16/09/2022, le SIAC sollicite un avenant n°2 pour :

- prendre en compte les retards liés à la crise sanitaire du coronavirus et proroger la durée du contrat de 18 mois ;
- prendre en compte le nouveau programme de mesure du SDAGE 2022-2027, qui permet désormais d'inclure des financements de l'agence de l'eau sur des opérations prévues initialement dans le contrat.

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119



Article 1 – Durée du contrat

Considérant l'incidence exceptionnelle de la crise sanitaire liée au coronavirus sur le calendrier d'exécution du programme d'action de l'avenant n°1, la durée d'engagement de l'avenant n°2 portera sur la période du 15/12/2022 au 30/06/2024.

Article 2 – Engagements prévisionnels de l'agence de l'eau

Considérant les modifications apportées au contenu du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) 2022-2027, adopté en mars 2022, et dont le programme de mesures prévoit des actions de restauration morphologique de la Dranse de Morzine de sa source à l'amont du lac du barrage du Jotty (FRDR552d) et du Malève (FRDR11464), le montant de l'engagement de l'agence dans l'avenant n°2 au contrat initial portera sur

- le montant d'aide actualisé de 1 622 750 € pour les opérations reportées de l'avenant n°1;
- le montant d'aide 1 562 500 € des opérations devenues éligibles avec le SDAGE 2022-2027. Cela concerne les 3 actions initialement inscrites sans financement de l'agence de l'eau, car ces travaux ne répondaient à aucune mesure du Programme de Mesures du SDAGE 2016-2021.

Les engagements de l'agence de l'eau dans l'avenant n°2 portent sur un montant total d'aide de **3 185 250 €**.

ARTICLE 3 – Programme d'actions aidées par l'agence de l'eau

Le programme d'action, objet du présent avenant comprend la réalisation, suivant le calendrier précisé ci-après, des opérations listées dans le tableau ci-dessous.

(Ces tableaux ne concernent que les aides de l'agence de l'eau. Les financements prévisionnels du Conseil Départemental de la Haute-Savoie n'apparaissent pas car ils ne sont pas modifiés. Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie maintient également ces financements prévisionnels sur d'autres actions du contrat de rivières, auxquelles ne participent pas l'agence de l'eau, et qui n'apparaissent donc pas dans les tableaux ci-après (cf. avenant n°1 du contrat de rivières – Phase 2 – 2020 / 2022).

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119

a

OPERATIONS REPORTEES de l'avenant N°1

Volet	Action	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année engagement	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux aide agence	Aide classique
B1	1	SIAC	Etude complémentaire et gestion foncière des espaces alluviaux de bon fonctionnement		Oui	2023	104 500 €	104 500 €	50%	52 250 €
B1	3	SIAC	Opération de restauration de la continuité biologique : Brevon BreT3 – Passage à gué « Le Cerny » à Bellevaux		Oui	2023	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €
B1	4	SIAC	Opération de gestion du transport sédimentaire : mise en œuvre du plan pluriannuel de gestion des matériaux sur l'ensemble du bassin versant		Oui	2023	200 000 €	200 000 €	50%	100 000 €
B1	10	SIAC	Préservation, restauration et gestion des zones humides – échelle du bassin versant (plan stratégique des ZH)		Oui	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
B1	5A	SIAC	Opération de restauration hydromorphologique sur le Malève au Planchamp MLV_4 à Abondance		Oui	2023	26 000 €	26 000 €	50%	13 000 €
B1	5J-PR	CCPEVA	Déplacement du poste de relevage de la CCPEVA localisé dans le delta de la Dranse		Oui	2023	2 800 000 €	2 800 000 €	50%	1 400 000 €
C	CA	SIAC	Réalisation d'une étude bilan final		-	2023	50 000 €	50 000 €	50%	25 000 €
Sous-total opérations reportées							3 245 500 €	3 245 500 €		1 622 750 €

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119

2

OPERATIONS DEVENUES ELIGIBLES											
Volet	Action	Maître d'ouvrage	Libellé détaillé de l'opération	PDM	chgt clim	Année d'engagement	Montant de l'opération	Assiette Agence de l'opération	Taux aide agence	Aide classique	
A	A5.1	SIAC	Observatoire de la qualité des eaux superficielles des Dranses et des tributaires de l'Est lémanique	-	-	2023	55 000 €	55 000 €	50%	27 500 €	
B1	7	SIAC	Mise en œuvre des opérations de restauration et d'entretien de la ripisylve	-	Oui	2023	150 000 €	150 000 €	30%	45 000 €	
B1	8	SIAC	Opération de lutte contre les espèces végétales invasives (contenir et éradiquer)	-	Oui	2023	75 000 €	75 000 €	30%	22 500 €	
B1	5C	SIAC	Opération de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine entre Morzine et Montriond D.MRZ 1	Oui	Oui	2023	1 153 000 €	1 153 000 €	50%	576 500 €	
B1	5D	SIAC	Opération de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine au Vernay Bron D.MRZ 2 à Essert-Romand et Saint-Jean-d'Aulps	Oui	Oui	2023	846 800 €	846 800 €	50%	423 400 €	
B1	5L	SIAC	Opération de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine à La Vignette D.MRZ 3 (dont déchetterie) à la Baume et le Biot	Oui	Oui	2023	605 200 €	605 200 €	50%	302 600 €	
C	CA	SIAC	Animation du contrat de rivières, mise en œuvre du programme d'actions, suivi et évaluation des actions, mise en place de la GeMAPI sur le bassin versant et gouvernance	-	-	2023	210 000 €	160 000 €	50%	80 000 €	
				-	-	2024	220 000 €	170 000 €	50%	85 000 €	
Sous-total nouvelles opérations							3 315 000 €	3 215 000 €		1 562 500 €	
TOTAL GENERAL AVENANT N°2							6 560 600 €	6 460 500 €		3 185 250 €	

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119

JK

Article 4 – Engagement des maîtres d'ouvrage

Les maîtres d'ouvrage des actions identifiées dans le programme d'action annexé à cet avenant s'engagent à mettre en œuvre les moyens techniques et financiers nécessaires à la réalisation des actions selon les délais indiqués dans l'article 3 du présent avenant.

Les dossiers complets de demande d'aide doivent être transmis dans l'application de l'agence « Téléservice des aides – TSA » avant le **30/06/2024**, au plus tard, pour les projets programmés en 2024 avec un démarrage obligatoire des travaux (ordre de service) avant le 31/12/2024.

Article 5 – Engagement de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental de la Haute-Savoie

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse s'engage à participer au financement des actions inscrites à l'avenant n°2 du contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique sur une durée couvrant la période du 15/12/2022 au 30/06/2024 (date butoir de décision d'aide), selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision et sous réserve des disponibilités financières.

Les montants et les taux d'aide de l'agence sont calculés sur la base des modalités du programme d'intervention en vigueur lors de l'élaboration de l'avenant n°2, au vu des éléments techniques disponibles.

Les aides à l'entretien de la ripisylve sont conditionnées à l'engagement de l'opération prioritaire B1-5L : opération de restauration hydromorphologique sur la Dranse de Morzine du secteur La Vignette (communes de La Baume et Le Biot).

L'engagement financier de l'agence de l'eau sur la période 2023 à 2024 ne pourra excéder un montant total d'aide de **3 185 250 euros**.

Le Conseil Départemental de la Haute-Savoie s'engage à participer, sans modifications par cet avenant n°2, au financement des actions inscrites au contrat de rivières des Dranses et de l'Est Lémanique (cf. avenant n°1 du contrat de rivières – Phase 2 – 2020 / 2022). Les subventions seront instruites selon les modalités d'aide en vigueur à la date de chaque décision, comme prévu initialement.

Article 6 – Réalisation

Le présent avenant entre en vigueur à compter de la date de validation par la commission des aides de l'agence de l'eau, soit le 15 décembre 2022.

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties à l'un des engagements du présent contrat, celui-ci sera résilié de plein droit immédiatement, et sans indemnité d'aucune part. L'agence se réserve alors le droit de demander le remboursement partiel ou total de ses aides.

Fait sur 7 pages, en 5 exemplaires,

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon
14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07
Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr
Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119



A Lyon, le

20 MARS 2023

Le Directeur de l'agence de l'eau Rhône
Méditerranée Corse



M. Laurent ROY

La Présidente du Syndicat Intercommunal
d'Aménagement du Chablais

21 DEC. 2022



Mme Géraldine PFLIEGER



La Présidente de la Communauté de
Communes du Pays d'Évian Vallée
d'Abondance


Mme. Josiane LEI

Josiane LEI

Présidente de la Communauté de Communes
Pays d'Évian - Vallée d'Abondance
Maire d'ÉVIAN-LES-BAINS

Conseillère départementale du canton d'Évian

Le Président du Conseil Départemental de la
Haute-Savoie

M. Martial SADDIER

Le Président de la Communauté de
Communes du Haut-Chablais


M. Fabien TROMBERT

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Délégation régionale de Lyon

14, rue Jonas Salk 69363 LYON Cedex 07

Téléphone 04 72 76 19 00 | Télécopie 04 72 76 19 10 | Site web www.eaurmc.fr

Etablissement public de l'Etat à caractère administratif | SIRET 186 901 559 00119